

# InASA EdS | volée 3

## Préqualification suivie de l' AFP ASA

Ce dispositif s'adresse à des adultes qui souhaitent se réorienter professionnellement dans les domaines de la santé et du social. L'accès | préparation à la procédure de qualification finale d'aide en soins et accompagnement (ASA-AFP) et l'apprentissage de la pratique en contexte d'emploi de solidarité sont les lignes de force de ce projet pour une (re)insertion professionnel durable.

### - Profil de la profession ASA

Selon l'ordonnance de formation du SEFRI du 20 décembre 2010 (Etat le 1er janvier 2018), les ASA maîtrisent notamment les activités suivantes et se distinguent par les comportements ci-après :

- a. Ils travaillent en milieu ambulatoire, hospitalier ou dans des lieux de vie et apportent un soutien aux personnes de tous âges ayant besoin d'aide dans la maîtrise de leur quotidien;
- b. Ils assument des tâches de soins et d'accompagnement selon le mandat qui leur est confié. Ils soutiennent les clients dans leurs activités quotidiennes. Ils exécutent des tâches d'intendance. Ils accomplissent des travaux administratifs et logistiques simples en relation avec leur domaine d'activité.
- c. Ils respectent la personnalité des clients. En s'appuyant sur les ressources des clients, ils associent ces derniers à leurs activités. Ils effectuent leur travail en fonction des valeurs et des idées directrices de l'organisation qui les emploie;
- d. Ils exercent leurs activités dans le cadre des compétences acquises, des conditions générales légales et des réglementations internes.

### 1. CRITERES D'ENTRÉE DANS LA FORMATION

Les exigences pour entrer dans ce programme sont validées par l'OFPC.

<b>Profil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de santé compatible avec un travail auprès des bénéficiaires de soins et d'accompagnement</li> <li>- Niveau de français A2</li> <li>- Au minimum 3 ans d'expérience professionnelle</li> <li>- Disposition à travailler avec des horaires irréguliers, parfois « coupés » et à commencer tôt le matin</li> </ul>
<b>Compétences personnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à établir une relation cordiale, de civilité et de bienveillance</li> <li>- Fiabilité et ponctualité</li> <li>- Respect de la confidentialité</li> <li>- Capacité à travailler en équipe : respect du genre, des appartenances culturelles, religieuses ou autres des bénéficiaires de soins et des membres des équipes</li> <li>- Ouverture à la réflexion sur ses actions et remise en question liées à la pratique professionnelle</li> </ul>
<b>Conditions de participation au programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir effectué un stage d'observation de 10 jours dans une institution partenaire de l'OCE avec un préavis favorable pour entrer en formation</li> <li>- Avoir participé à la séance d'information organisée par l'OrTra sur le dispositif de formation</li> </ul>

Les volées de candidat-e-s sont constituées de 12 à 16 personnes.

### 2. LIEUX DE TRAVAIL EdS

Les lieux de travail sont conformes aux dispositions de l'ordonnance de formation pour le métier ASA : lieux d'accueil pour personnes en situation de handicap, établissements médico-sociaux (EMS), hôpitaux, ainsi que structures prodiguant des soins à domicile. L'OCE est garant de trouver des lieux de travail.

- Un stage d'observation de 10 jours a lieu durant le mois de janvier 2024 dans une institution partenaire de l'OCE qui donnera un préavis déterminant pour entrer en formation.
- Les candidat-e-s sélectionné-e-s sont en pratique professionnelle sur leur lieu de travail de mars 2024 à février 2026. Les employeurs désignent des référent-e-s qui encadrent les personnes en formation et participent à leurs évaluations.

Le Service d'Aide au retour à l'emploi (SARE) est le répondant pour ce que concerne les aspects conventionnels des employeurs.

### 3. CONTENU ET ÉQUIPE DE LA FORMATION

#### 3.1. Phase 1 – Préqualification (1<sup>ère</sup> année)

La finalité de cette phase est de permettre aux personnes d'acquérir et développer les ressources nécessaires pour poursuivre en 2<sup>ème</sup> année le cours de préparation à la procédure de qualification finale ASA.

##### **Centre compétences OrTra**

##### **Cours compétences professionnelles de base**

Fournissent la base théorico-pratique indispensable à l'initiation à la pratique professionnelle ASA et à l'intégration dans ce nouveau champs professionnel.

##### **Cours connaissances de base appliquées métier ASA**

##### *Français oral et écrit, Calcul et TIC*

Favorisent l'apprentissage tout au long de la vie et la participation à la vie sociale et professionnelle.

##### **Employeur**

##### **Apprentissage de la pratique**

##### *Initiation à la pratique professionnelle ASA*

Encadré-e-s par un-e professionnel-le et sous sa supervision, les participant-e-s sont initiés progressivement aux activités de soins et d'accompagnement de la vie quotidienne et dans la création des liens sociaux de proximité dans un nouveau champ professionnel.

#### 3.2. Phase 2 – ASA-AFP (2<sup>ème</sup> année)

La finalité de cette phase est de permettre aux personnes d'acquérir les compétences opérationnelles de l'aide en soins et accompagnement AFPASA.

##### **Centre compétences OrTra**

##### **Cours compétences professionnelles ASA**

Préparent les personnes à la procédure de qualification finale ASA.

##### **DIP**

##### **Cours de Culture général**

Selon le parcours des candidat-e-s, des cours de culture générale sont mis en place les mercredis après-midi.

##### **Employeur**

##### **Apprentissage de la pratique**

##### *Consolidation de la pratique professionnelle ASA*

Sous la supervision d'un-e formateur à la pratique professionnelle, les participant-e-s développent les compétences professionnelles ASA.

#### 3.3. Accompagnement pédagogique individuel

Un dispositif d'appui pédagogique individuel est mis à disposition par l'OrTra.

Les chargé·e·s d'accompagnement pédagogique (CAP) accompagnent les participant·e·s tout au long de leur formation, notamment sur le lieu de pratique et proposent des mesures d'appui spécifiques lui permettant de progresser. Il·elle·s soutiennent les personnes dans le développement de leurs stratégies d'apprentissage et pour la réalisation du dossier de formation.

Les formateur·trice·s et les CAP sont tous et toutes des professionnel·le·s des domaines de la santé au bénéfice d'une formation en pédagogie des adultes et à l'enseignement des compétences professionnelles.

### 3.4. Référent·e·s sur le lieu de pratique

Les référent·e·s sur le lieu de pratique (Ref. LP) sont des professionnel·le·s expérimenté·e·s mandaté·e·s par l'employeur pour encadrer les personnes en formation. Il·elle·s guident les participant·e·s dans son activité, les aident à mettre des mots sur ce qu'il·elle·s font, à se poser des questions et à trouver des ressources qui leur permettront d'acquérir les compétences professionnelles de base requises.

Les Ref. LP participent activement à l'évaluation des participant·e·s. A leur demande, les CAP peuvent travailler avec la personne en formation sur un aspect précis de l'apprentissage à la pratique professionnelle.

## 4. HORAIRES DE LA FORMATION

Le programme InASA se déroule en alternance.

Durant le 1<sup>er</sup> semestre de formation, les horaires seront réguliers, sans travail le week-end et la nuit.

À partir du 2<sup>ème</sup> semestre et jusqu'à la fin de la formation une possibilité d'horaire coupé peut être proposée, mais pas plus d'une fois par semaine. Dans la mesure du possible, ce cadre s'applique à toutes les personnes en formation.

### Phase 1 – Préqualification (1<sup>ère</sup> année)

Semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A	Formation	Formation	Employeur	Employeur	Employeur
B	Employeur	Formation	Employeur	Employeur	Employeur

### Phase 2 – ASA-AFP (2<sup>ème</sup> année)

Semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
A	Employeur	Employeur	Formation	Formation	Formation
B	Formation	Formation	Employeur	Employeur	Employeur